

En prime, le mépris persiste !

➡ **Le décret n° 2020-568 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux agents des établissements publics de santé et à certains agents civils et militaires du ministère des armées et de l'Institution Nationale des Invalides dans le cadre de l'épidémie de covid-19 vient d'être publié ce jour vendredi 15 mai.**

Il s'agit d'une prime de 500 et 1 500 euros pour les professionnel.le.s des établissements du sanitaire, conditionnée sous réserve de remplir de nombreux critères, comme entre autres : le présentisme entre deux dates arrêtées, les zones géographiques ainsi que les départements et établissements.

L'application concrète de ce texte pour les personnels dans les établissements va être une vraie usine à gaz au vu des multiples conditions pour y prétendre. Cela va écarter de fait une grande partie des professionnel.le.s mobilisé.e.s depuis le début de la gestion de la pandémie, qui au passage n'est pas encore finie.

Le président de la République a affirmé que « le jour d'après ne sera pas un retour au jour d'avant », promis de « tirer toutes les conséquences » et laissé entendre une revalorisation salariale nécessaire pour les personnels de nos secteurs d'activité.

Pour l'instant, nous ne voyons rien venir dans ce sens, au contraire, le déconfinement et la reprise d'activité dans les établissements se mènent sans tirer les premières leçons de la gestion de la crise sanitaire et sans entendre les revendications des professionnel.le.s et acteurs de terrain, portées depuis plusieurs années.

La fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale demande que les engagements de reconnaissance de nos professions soient réellement tenus.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale exige l'ouverture de négociations salariales qui aboutissent à des augmentations de salaires, dans le public et le privé, dans les secteurs de la santé, du médico-social et du social, qui doivent se traduire par une augmentation généralisée et pérenne du point d'indice. Et s'il doit y avoir le versement de quelconques primes exceptionnelles, il doit se faire immédiatement et sans distinction de montant et pour tou.te.s les professionnel.le.s.

Nous ne voulons pas de médaille de pacotille, plus de primes inégalitaires non pérennes, pas de dons de jours de congés sous la forme de chèque vacances issus de la solidarité faite sur le dos d'autres salarié.e.s, plus de remerciements et de belles promesses.

Ça suffit ! Cela devient insupportable pour les personnels d'entendre toutes ces annonces quotidiennes qui ne correspondent pas à leurs demandes. Les salarié.e.s n'accepteront plus de simples remerciements et de belles promesses. Avec la CGT pour se faire entendre, la question des conditions de construction du rapport de force est posée face à un gouvernement qui manifestement ne tire aucune leçon sérieuse de la catastrophe sanitaire.

➡ **La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale appelle les salarié.e.s, les usagè.r.e.s, la population à se mobiliser tous les mardis dans les actions qu'elle proposera pour faire entendre, faire gagner les légitimes revendications pour améliorer leurs conditions de travail, d'accueil, de vie et défendre notre système de santé et d'action sociale.**



Nous appelons les salarié.e.s de notre secteur à se mobiliser dès le mardi 19 mai 2020 dans les actions proposées par la CGT.